

# Le code de vie

Le code de vie de l'école Notre-Dame-de-la-Garde a été révisé au printemps 2016 à la suite de *consultations effectuées auprès de l'équipe-école* et approuvé par le conseil d'établissement. Ces consultations ont été faites dans le cadre des articles 76 et 77 de la Loi sur l'Instruction publique. Il prend pour assises les valeurs de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (le respect, le courage, la responsabilité et l'équité) ainsi que sur les principes de la bienveillance.

Le code de vie est conçu pour assurer un climat propice aux apprentissages et à la réussite, des relations harmonieuses et un sentiment de sécurité pour toutes les personnes y vivant. Il s'applique, en tout temps et en tout lieu de l'école.

Tout manquement au code de vie entraîne une conséquence allant de l'avertissement à l'expulsion définitive de l'école. Selon la situation, l'appui des professionnels de l'école et des partenaires externes peut être sollicité. Aussi, une rencontre avec les parents peut être exigée. Bien que le respect du code de vie ne soit pas optionnel, une constance dans son adhésion résultera en une possibilité de conséquences positives.

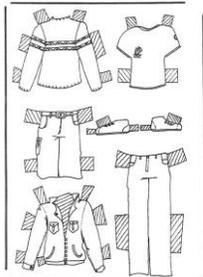


Conséquences positives	Conséquences négatives
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>félicitations verbales ou écrites</b></li><li>- autocollant à l'agenda</li><li>- certificats d'étape</li><li>- appel aux parents</li><li>- gain de privilège</li><li>- message à l'interphone</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- avertissement verbal ou écrit</li><li>- réflexion</li><li>- perte de privilège : sortie, activité, ...</li><li>- perte de récréation</li><li>- retenue</li><li>- travail communautaire</li><li>- réparer ou payer le matériel endommagé</li><li>- suspension interne ou externe.</li></ul>

## COMMENT DOIS-JE ME COMPORTEER?



Règles générales	Raisons
<p>1. Je respecte adultes et enfants.</p> <p>a) Je suis poli en gestes et en paroles.</p> <p>b) Je vouvoie les adultes et j'utilise le « monsieur » et le « madame ».</p> <p>c) J'obéis aux consignes.</p> <p><u>Sont interdits</u> : insultes, arrogance, moqueries, refus d'obéir aux consignes, etc.</p> <p><u>Sont encouragés</u> : l'utilisation du « s'il vous plait », du « merci » et du « bonjour », l'écoute et de la discrétion.</p>	<p>Pour mieux vivre ensemble et être fier(e) de moi.</p>  An illustration of a family of five people holding hands. From left to right: a person in a wheelchair, a child, an adult, a child, and another child.
<p>2. J'agis de façon sécuritaire.</p> <p>a) Je circule calmement, sans perdre mon temps. J'évite tout dérangement.</p> <p>b) Dans mes jeux, <u>sont interdits</u> : bousculades, jambettes, balles de neige, balles de glace, cailloux, objets dangereux, etc.</p> <p>c) Je grimpe seulement aux endroits prévus.</p> <p>d) Je reste à l'intérieur de la cour.</p> <p>e) Je n'ouvre aucune porte de l'école pour laisser entrer un inconnu.</p>	<p>Pour éviter les accidents, pour ma protection et pour ne pas déranger les autres.</p>  A collection of various safety and hazard symbols, including a fire extinguisher, a warning sign with an exclamation mark, a lightning bolt, a hand being washed, a globe, and a first aid kit.

<p>3. J'adopte un comportement pacifique : aucune violence verbale ou physique n'est tolérée.</p> <p><u>Sont interdits</u> : notamment, menace, harcèlement, chamailleries, bataille, intimidation, etc.</p> <p><u>Sont acceptés</u> : sourires, gentillesse, bonne humeur, entraide, etc.</p>	<p>Pour développer des comportements positifs de vie en société et pour que tous se sentent bien à l'école.</p> 
<p>4. Je prends soin de mon environnement : ma classe, mon école, ma cour et tout le matériel mis à ma disposition.</p> <p><u>Sont interdits</u> : toutes les formes de vandalisme : graffitis, bris, etc.</p> <p><u>Sont encouragés</u> : le recyclage, les contenants réutilisables dans ma boîte à lunch, ramassage des déchets sur mon passage, etc.</p>	<p>Pour vivre dans un milieu propre et agréable parce que je tiens à l'environnement.</p> 
<p>5. Je porte une tenue vestimentaire soignée, convenable, décente et sécuritaire pour l'école.</p> <p><u>Sont interdits</u> : vêtements qui ne couvrent pas l'abdomen et les cuisses, vêtements à bretelles spaghetti ou avec symboles de violence, couvre-chef à l'intérieur (casquette, capuchon...) sandales de plage de type « gougoune », etc.</p> <p><u>Sont encouragés</u> : vêtements identifiés, accessoires bien rangés (tuques, mitaines, espadrilles...), vêtements propres, ements de rechange et vêtements adaptés à la température...</p>	<p>Pour développer le sens de l'éthique dans le milieu de vie scolaire.</p> 

# ROUTINES ET PROCÉDURES

## Cour d'école

Pour nous permettre une surveillance plus efficace et nous permettre de déceler plus facilement les intrus, nous demandons aux parents de demeurer à l'extérieur de la cour aux entrées, aux sorties ainsi qu'aux récréations. Notez qu'il n'y a pas d'entrée avant l'heure prévue à l'horaire le matin et le midi.

Différents jeux seront permis à différents moments selon les saisons et l'état de la cour. Les membres du personnel en décideront et informeront les élèves selon les circonstances.

## Arrivée à l'école

Les élèves doivent arriver sur la cour seulement 10 minutes avant le son de la cloche, soit : le matin à 7h50 et l'après-midi à 12h50. Il n'y a aucune surveillance sur la cour avant 7h50 le matin et 12h50 le midi.

## Absences, retards et départs avant la fin des cours

Je suis présent et j'arrive à l'heure à l'école.

L'adulte responsable de l'enfant doit nous informer de son absence ou retard par une note à l'agenda ou par un message téléphonique au secrétariat au 514 765-7611, p.1.

Un retard est motivé lorsqu'il y a un rendez-vous important (médecin, dentiste...) ou une urgence. Donc, de façon exceptionnelle.

L'élève doit présenter un billet de ses parents pour justifier son départ avant la fin des cours ou pour un changement concernant le service de garde. À titre d'exemple, l'enfant qui mange à la maison plutôt qu'à l'école exceptionnellement.

### **Changement d'adresse ou de # de téléphone**

Cette information **est capitale** pour l'école. Veuillez aviser, **sans tarder**, la secrétaire de votre changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse courriel.

### **Matériel de classe**

Les volumes sont fournis gratuitement par l'école. Cependant les fournitures scolaires et le matériel périssable (ex.: cahier d'exercices, etc.) sont achetés par les parents.

Il est fortement recommandé de couvrir les livres.

Toute perte et/ou dommage des volumes, du mobilier et des biens appartenant à l'école entraînent des frais.

### **Communication avec le personnel**

Pour communiquer avec un titulaire, l'agenda et le courriel CSMB demeurent les outils les plus efficaces.

Les spécialistes n'ayant pas toujours accès à l'agenda, il est préférable de communiquer par courriel ou de laisser un message au secrétariat.

Lorsque vous vous présentez à l'école, vous devez passer par **l'entrée principale** et obtenir l'autorisation de la direction ou de la secrétaire avant de vous rendre au local de classe.

Bien que notre disponibilité soit grande, certaines contraintes sont aussi présentes. Par conséquent, il faut prévoir un délai de réponse dans nos communications. Également, il est important de prendre rendez-vous avant de vous présenter à l'école pour rencontrer un membre du personnel.

### **Soins d'urgence**

Un membre du personnel contacte les parents pour venir chercher l'enfant.

Dans le cas où il est impossible de rejoindre les parents et qu'une consultation médicale est nécessaire, la direction s'assure que l'enfant soit conduit à l'hôpital, accompagné d'un adulte.

Dans le cas où l'on doit faire appel à l'ambulance, les coûts sont défrayés par les parents.

Le parent dont l'enfant a une allergie nécessitant une auto injectrice (*Épipen, Allercject, etc.*) doit en fournir un dont la date de péremption n'est pas expirée. .

### **Évacuation d'urgence**

Dans l'éventualité où il y aurait évacuation d'urgence de l'école et du service de garde, et obligation de quitter les lieux, le personnel et les élèves seraient alors logés au gymnase de l'école Riverview, située au 971 rue Riverview, le temps nécessaire au rétablissement de la situation.

### **Nutrition**

Dans le but de respecter la politique alimentaire et des saines habitudes de vie de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, j'apporte une collation, **saine et nutritive**. Je laisse les aliments moins sains (la gomme, les friandises, le chocolat, les boissons gazeuses, les croustilles, etc.) à la maison. Pour des raisons de sécurité (allergies connues ou inconnues), **tout produit à base d'arachides ou de noix est interdit. Toute forme de boisson énergisante est également interdite.**

Lors d'occasions spéciales (fêtes ou activités particulières), la direction peut permettre des aliments à plus faible valeur nutritive.

### **Sécurité**

Je laisse tous mes jeux, mes jouets et objets inutiles à mes apprentissages, qu'ils soient électroniques ou pas, à la maison. **L'utilisation du téléphone cellulaire, du iPod et des autres technologies de communication est interdite dans le périmètre de l'école** à moins de permission de la direction. L'école **n'est pas responsable** des objets brisés, volés ou perdus. L'école pourra **confisquer** tout objet inutile et/ou dangereux.

Je cadenas ma bicyclette sur la clôture à l'extérieur de l'école ou sur le support à vélos. Par mesure de sécurité, l'utilisation des vélos, des planches à roulettes, des trottinettes ainsi que des souliers ou patins munis de roulettes est interdite sur la cour et dans l'école.

## La charte du respect dans la communication

Au quotidien, les interactions entre individus impliquent une communication. Celle-ci se passe de façon verbale et non-verbale. À l'école Notre-Dame-de-La-Garde, nous considérons essentiel que cette communication se passe harmonieusement et pacifiquement pour que tous, adultes comme enfants, puissent se sentir respectés dans leur individualité.

Pour que la communication harmonieuse soit possible, cela implique une responsabilité partagée où les droits et les devoirs suivants doivent être considérés et où l'adulte agit en tant que modèle dans un contexte d'apprentissage :

DROIT	DEVOIRS
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ S'exprimer</li><li>✓ Être écouté</li><li>✓ Être accepté dans ses différences</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ S'exprimer sans heurter inutilement ou intentionnellement</li><li>✓ Accepter le dialogue et écouter l'autre qui s'exprime</li><li>✓ Accepter que l'autre exprime une opinion, des idées différentes des miennes</li></ul>

### Parce que je suis responsable d'établir une communication respectueuse :

- Je prends en considération mes émotions et celles des autres;
- Je considère que les idées, valeurs et opinions des autres peuvent être différentes des miennes;
- Je suis ouvert à l'échange dans mon langage verbal, non-verbal ainsi que dans mon attitude;
- J'établis la communication dans un souci d'échange mutuel;
- Je prends conscience et j'agis selon mon rôle dans l'échange : pair, élève, parent, enseignant, intervenant, direction, etc;
- J'adapte ma communication selon le lieu et les personnes présentes pour ne pas heurter l'autre.

## INTIMIDATION - VIOLENCE



Afin de maintenir un climat de sécurité et de confiance pour tous les élèves, aucun acte d'intimidation ou de violence, tel que défini ci-dessous, ne sera toléré.

### INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non à caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.)

### VIOLENCE

Toute manifestation de force verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou ses biens. (13 L.I.P.)

Les mesures de soutien et les conséquences prévues dans le protocole d'intervention de l'école, s'appliqueront suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées. (Ex. : direction, parents, police, DPJ).

Mon enfant et moi avons pris connaissance du **code de vie, des routines et procédures** de l'école. Il/elle (élève) s'engage à respecter les consignes et je (parent) m'engage à collaborer avec l'école.

---

Signature de l'élève

---

Signature du parent

---

Date